

Déclaration 2020 du Groupe consultatif des communautés d'intérêt VDMD

1. Introduction

Créé en 2004, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCl) joue un rôle clé dans le développement et la mise en œuvre de l'initiative VDMD. Le GCCl est composé de personnes désignées par les communautés d'intérêts qui sont directement ou indirectement touchées par les activités de l'industrie minière. Ces communautés d'intérêts comprennent les communautés autochtones, les groupes de développement international, les organisations de développement économique et communautaire, les ONG environnementales et sociales, le secteur financier et de l'investissement, les organisations syndicales, ainsi que l'industrie minière elle-même et les personnes détenant une expertise spécifique. Les membres du GCCl qui représentent l'industrie minière participent activement aux discussions du groupe, fournissent des informations sur l'entreprise et contribuent à faire le lien entre les activités du groupe et les membres de l'AMC. Le GCCl est présentement constitué de 17 personnes. Pour en savoir plus, consultez le site : <https://mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable/le-groupe-consultative-des-communautés-dinterets/>.

Cette déclaration du groupe offre une réflexion indépendante des membres du GCCl (qui proviennent de secteurs autres que l'industrie) sur les principaux domaines d'intérêt et les progrès réalisés depuis la déclaration précédente.

2. Commentaires généraux

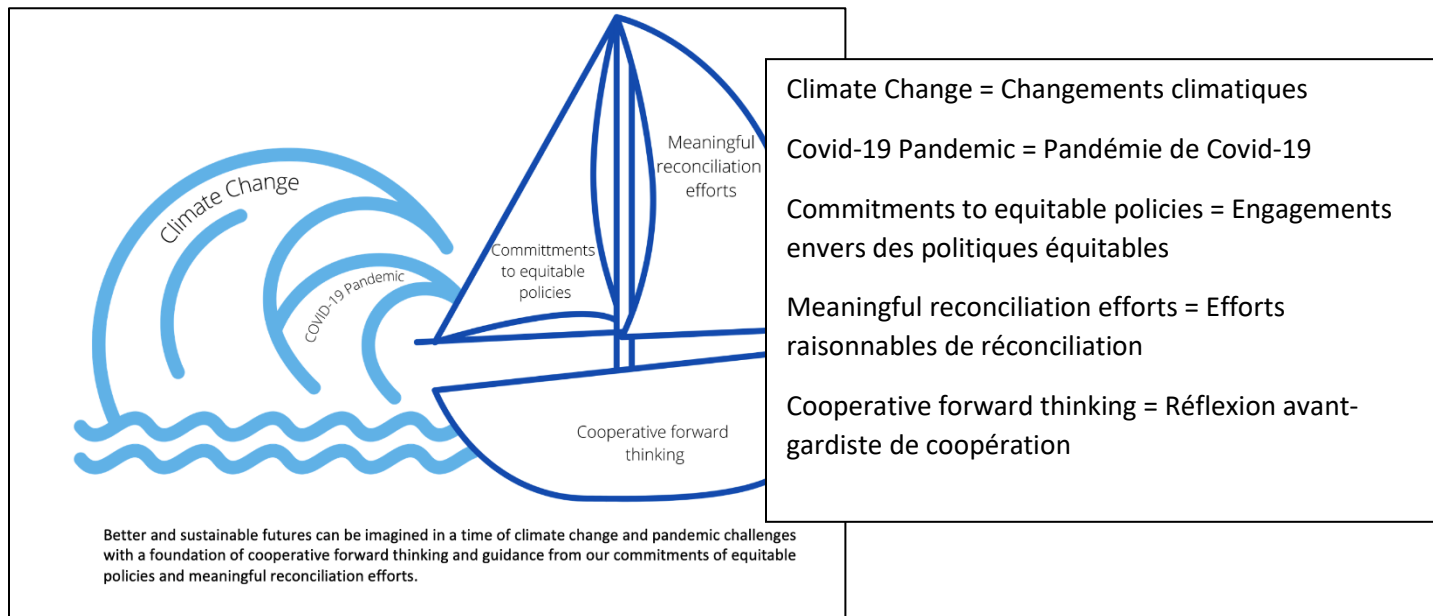
Les réunions du GCCl de l'Association minière du Canada (AMC) de l'année 2020 ont eu lieu alors que le contexte du COVID-19 était en cours de détection initiale au début de l'année jusqu'à la propagation rapide dans le monde entier. Lors des réunions des mois de mars et d'octobre, des discussions ont eu lieu entre les membres du groupe et l'AMC à propos des impacts à court et à long terme de la pandémie de COVID-19, ainsi que de l'impact des changements climatiques sur les communautés minières et autochtones.

La réunion de mois de mars a impliqué la participation de panélistes experts qui ont souligné le rôle des principes pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investing* ou PRI) dans l'établissement de lignes directrices pour les investisseurs institutionnels : les conseils d'administration et les équipes de direction sont tenus responsables, par les actionnaires, de la détermination des objectifs et de l'obtention des résultats (c.-à-d. la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour atteindre les objectifs 2030 et 2050 de l'Accord de Paris). La réunion d'octobre a impliqué la participation de panélistes experts de l'industrie minière et de plusieurs niveaux de gouvernement. Ces derniers ont discuté de leurs réponses à la pandémie de COVID-19 et des mesures mises en place pour protéger la main-d'œuvre minière et les communautés avoisinantes.

Le GCCI a fourni des commentaires sur la version révisée du Protocole VDMD de gestion de l'énergie et des émissions de GES, désormais intitulé Protocole sur les changements climatiques. Des discussions ont également eu lieu sur les sujets suivants concernant l'industrie et les communautés d'intérêt :

- l'impact des changements climatiques sur les communautés d'intérêt et les communautés minières;
- les initiatives alternatives en matière d'énergie mises en place par les compagnies minières et les communautés indigènes qui cherchent à réduire les niveaux d'émissions de GES;
- l'inclusion continue de la réconciliation autochtone dans le dialogue des communautés d'intérêt, suivant la mise à jour du protocole VDMD de relations avec les Autochtones et les collectivités (2019); et
- l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les exploitations minières isolées, les communautés voisines et la main-d'œuvre mobile.

En 2020, le processus de revue des documents a permis aux membres du GCCI d'obtenir une vue d'ensemble de la situation et d'émettre une opinion générale à l'effet que l'industrie minière devrait poursuivre ses efforts afin d'atteindre un **avenir meilleur et durable**. Elle pourrait le faire en intégrant des technologies de réduction des GES dans les mines existantes et nouvelles, en s'appuyant sur les leçons tirées de la pandémie de COVID-19, en poursuivant



des objectifs de développement durable, et en continuant à faire preuve de leadership minier mondial (figure 1).

Figure 1: Un avenir meilleur et durable

Le GCCI a réparti le contenu, les présentations de groupes d'experts et les discussions des communautés d'intérêt de l'AMC de 2020 en trois principaux thèmes : 1) surmonter les

impacts des changements climatiques; 2) rebondir à la suite de la pandémie de COVID-19; et 3) construire un avenir meilleur et durable. Ces thèmes sont présentés ci-dessous.

3. Principaux thèmes de 2020

Thème 1: Surmonter les impacts des changements climatiques

Il est attendu que les changements climatiques et le réchauffement de la planète auront un impact significatif sur les communautés autochtones du Nord canadien et sur les opérations minières : l'accès aux routes de glace pourrait être réduit à mesure que les températures s'élèvent, ce qui affecterait l'accès aux communautés, les chaînes d'approvisionnement et les modes de vie traditionnels. Au cours des 18 derniers mois, les discussions des communautés d'intérêt concernant le protocole VDMD sur les changements climatiques se sont déroulées alors qu'un nombre croissant d'investisseurs institutionnels accorde de plus en plus d'importance aux changements climatiques et sur la manière dont les sociétés de ressources naturelles peuvent réduire leur impact négatif sur l'environnement, et traiter des impacts sociaux du réchauffement climatique sur les communautés locales.

Les présentations du panel d'experts du mois de mars ont mis en évidence la manière dont les investisseurs institutionnels ont adhéré aux lignes directrices des PRI reconnues dans le monde entier. Les investisseurs examinent désormais les rapports sur le développement durable et les enjeux ESG (environnement, social et gouvernance) qui indiquent les objectifs de réduction des GES et du carbone et les actions mesurables prises pour réduire l'empreinte des GES afin d'atteindre les objectifs 2030 et 2050 de l'Accord de Paris. De plus, les actionnaires et les organisations non gouvernementales comprennent l'impact du réchauffement climatique sur les communautés autochtones et les modes de vie traditionnels.

L'intérêt des actionnaires pour les changements climatiques a incité les conseils d'administration et les équipes de direction des sociétés minières canadiennes et mondiales à fixer des objectifs de réduction des GES. Les sociétés minières ont donc investi dans des projets visant à réduire la dépendance aux sources d'énergie alimentées au charbon et au diesel en ayant recours aux énergies renouvelables, à l'alimentation par batterie et autres sources d'énergie à faible émission de GES. Les sociétés minières canadiennes ont fait preuve de leadership en matière de réduction des GES et ont fixé à cet égard des objectifs spécifiques pour 2030 et 2050. Ces sociétés comprennent Teck, RioTinto, BHP, Barrick, Newmont et de nombreuses autres. Certaines des sociétés membres de l'AMC ont amélioré l'efficacité énergétique et réduit leurs émissions dans le cadre de leurs opérations grâce au protocole et guide existants de gestion de l'énergie et de réduction des émissions de GES de l'initiative VDMD. Il est important de souligner que des investissements significatifs ont été réalisés pour aider à atteindre les objectifs de réduction des GES fixés par les conseils d'administration et les

équipes de direction. Parmi les investissements effectués dans les solutions d'énergie alternative, notons les suivantes :

- la mise en œuvre de projets éoliens par la Mine Raglan (Nunavik) de Glencore et la mine Diavik (Territoires du Nord-Ouest) de Rio Tinto;
- Teck qui effectue le remplacement des unités de séchage au charbon par des unités au gaz naturel aux installations de Starwook en Colombie-Britannique;
- ArcelorMittal lance un projet pilote visant à remplacer le combustible de soute C par du gaz naturel à Sept-Îles;
- la mine de diamants hors réseau de Stornoway utilise le gaz naturel dès le démarrage.
- un consortium de 27 exploitants miniers mondiaux, dont RioTinto, BHP, Teck et d'autres, ainsi que des fournisseurs d'équipements, travaillent à la mise au point de camions de halage et d'équipements miniers à batterie/énergie alternative.

Les programmes visant à améliorer l'efficacité des opérations minières ainsi qu'à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES comprennent ce qui suit :

- Hudbay Minerals effectue d'importantes améliorations en matière d'efficacité énergétique (incluant la consommation de carburant) et d'efficacité des processus dans ses mines du Manitoba, notamment en adoptant la ventilation à la demande et en réduisant la consommation de propane pour le chauffage souterrain;
- Newmont exploite une mine souterraine entièrement électrique à Borden Lake en Ontario ;
- la mine Hemlo de Barrick Gold met en œuvre un programme de gestion de la ventilation permettant de réduire les émissions de GES et la consommation d'énergie.

Les actions potentielles que l'industrie minière pourraient prendre en réponse aux changements climatiques comprennent :

- encourager les chaînes d'approvisionnement de l'industrie minière, ainsi que les fournisseurs de services financiers et autres, à s'engager à réduire leurs émissions de GES;
- sensibiliser davantage sur les défis liés au climat auxquels sont confrontées les communautés d'intérêt et sur la façon dont l'industrie minière cherche à réduire les émissions de GES et à freiner le réchauffement de la planète;
- reconnaître que les changements climatiques commencent à avoir des effets inattendus sur la biodiversité et le comportement des animaux migrateurs/gibier à plumes, qui pourraient menacer la sécurité alimentaire de la chasse traditionnelle et les activités de piégeage;

- s'assurer que les communautés autochtones sont informées des programmes de réduction des GES et qu'elles sont intégrées aux programmes de suivi (tant au niveau des sites qu'au niveau régional);
- rechercher des partenariats pour des énergies alternatives, y compris la géothermie et les sources de bioénergie (p. ex., il existe des exemples de partenariats entre les industries forestières et agricoles et les communautés autochtones au sujet des biocarburants). Les communautés autochtones cherchent à transitionner du diesel vers des sources d'énergie alternatives et à faible teneur en carbone.

Thème 2: Rebondir à la suite de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la capacité de l'industrie minière canadienne à travailler avec tous les niveaux de gouvernement, ainsi qu'avec les communautés autochtones et locales, pour assurer la sécurité en lieu de travail et dans les communautés. Les contributions d'un groupe d'experts formé par le gouvernement du Nunatsiavut, la société Vale et Ressources naturelles Canada ont donné un aperçu des diverses réponses du gouvernement et de l'industrie au sujet de la pandémie. Cette discussion a conduit le groupe d'experts à poser des questions sur l'utilisation des badges de traçage de contacts, les tests de dépistage sur les sites d'exploitation et les niveaux de consultation des communautés pendant la pandémie.

Les discussions des communautés d'intérêt ont mis en évidence un certain nombre de questions liées à COVID-19 au cours de l'année 2020, notamment :

- perturbations de la chaîne d'approvisionnement : les communautés inuites du Nunavut et du Labrador ont connu des perturbations au niveau du transport aérien qui ont mené à des répercussions sur les efforts de réapprovisionnement et le prix des produits alimentaires;
- les problèmes de santé physique et mentale dans les communautés isolées qui ont été touchées par les restrictions de voyage;
- une incertitude accrue concernant la perte d'emploi et/ou les opportunités futures si les alternatives de travail à domicile ne sont pas possibles; et des problèmes de sécurité pour la famille et les communautés, étant donné la nécessité de se déplacer vers des exploitations minières locales et isolées.

Les sociétés minières disposent de procédures de sécurité au travail bien établies dans leurs installations d'extraction et de traitement, ainsi que des cadres de gestion conçus pour faire face aux urgences imprévues. Les commentaires de l'industrie minière et des représentants de l'AMC ont démontré qu'une collaboration significative en regard des meilleures pratiques s'est produite depuis le début de la pandémie COVID-19, particulièrement entre les grandes entreprises mondiales et les petites sociétés minières, avec l'aide du groupe de travail COVID-

19 de l'AMC. De même, il s'est fait un important partage de ressources et d'expériences dans l'ensemble des sociétés minières et les diverses communautés de leurs régions d'exploitation.

Bien que le COVID-19 ait entraîné la fermeture immédiate d'exploitations minières et de traitement, l'industrie minière canadienne a réagi en mettant en place des protocoles de sécurité qui ont permis la réouverture des exploitations. De plus, les sociétés minières canadiennes ont fait don de plus de 40 millions de dollars aux efforts de secours des communautés locales et aux banques alimentaires. Les sites d'opération locale ont fourni de l'aide aux communautés locales touchées par les pénuries d'approvisionnement liées au COVID-19 et, lorsque cela était nécessaire, des installations de dépistage ont été mis à la disposition des familles des employés et des communautés locales. Dans un cas, Agnico-Eagle a rendu disponible des tests de dépistage aux communautés locales et à tous les voyageurs à l'aéroport de Val d'Or.

L'impact du COVID-19 persistera probablement longtemps après qu'un vaccin ait été distribué à grande échelle; toutefois les mesures prises par l'industrie minière canadienne démontrent la capacité de l'industrie à faire face à des chocs à court terme, comme le COVID-19, ainsi qu'à des impacts mondiaux importants à long terme, comme le réchauffement de la planète et la nécessité de réduire les GES.

Les observations faites par le GCCI sur le rétablissement après la pandémie sont les suivantes :

- la pandémie a mis en évidence le fait que les sociétés minières situées dans des régions plus isolées doivent collaborer avec les agences gouvernementales pour s'assurer que les communautés avoisinantes disposent d'infrastructures adéquates en matière de soins de santé et de chaîne d'approvisionnement;
- l'engagement avec les communautés autochtones et locales sur la santé et les questions sociales doit se poursuivre après la pandémie;
- l'industrie doit collaborer avec les responsables de la santé pour s'assurer qu'un vaccin est distribué à toutes les communautés locales et régionales, en plus des employés des sites miniers, de leurs communautés affiliées et des chaînes d'approvisionnement;
- le GCCI a fait part de ses préoccupations concernant les impacts des pandémies sur la faune et les communautés autochtones en lien avec les conditions climatiques changeantes, et dû au fait que les nouveaux virus et maladies liés aux insectes piqueurs affectent les animaux.

Thème 3: Assurer un avenir meilleur et durable

L'industrie minière canadienne est confrontée à des défis à court et à long terme pour atteindre ses objectifs en matière d'émissions de GES, compte tenu des effets potentiellement

persistants de la pandémie. Nous pourrions nous attendre à ce que l'industrie minière canadienne continue d'être reconnue comme un chef de file mondial à mesure que ces défis sont surmontés et que les meilleures pratiques sont partagées avec d'autres juridictions minières. Le partage des meilleures pratiques sur les protocoles de sécurité COVID-19 dans l'ensemble de l'industrie devrait renforcer la collaboration jugée nécessaire pour atteindre les objectifs à court et à long terme de l'industrie minière dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'industrie a relevé le défi à court terme de fournir un cadre sécuritaire pendant la pandémie de COVID-19, à la fois pour les employés, leurs familles et les communautés d'intérêt. Cependant, l'industrie minière canadienne doit continuer à renforcer ses relations avec les communautés autochtones, notamment en ce qui concerne les questions de santé et de sécurité dans un monde postpandémique. Cette approche est aussi soutenue par un projet de loi récemment déposé par le gouvernement du Canada pour respecter ses obligations de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. De plus, l'industrie minière canadienne devrait poursuivre ses recherches de partenariats afin de trouver des solutions de réduction des GES. Pour établir le leadership ESG de l'industrie minière canadienne, il faudra à la fois fixer et atteindre des objectifs de réduction des GES et poursuivre les efforts d'amélioration continue en termes d'efficacité opérationnelle.

Pour que l'industrie minière canadienne puisse jouer un rôle de chef de file dans un **Avenir meilleur et durable**, il est essentiel de veiller à ce que les nouvelles constructions et les projets dans les mines existantes visent à réduire l'empreinte des GES sur le site. Cela pourrait se faire par l'intégration de solutions énergétiques à faible teneur en carbone et des procédures opérationnelles s'harmonisant avec les objectifs 2030 et 2050 d'émissions de GES de l'Accord de Paris.

Les entreprises canadiennes qui font preuve de leadership international en matière de réduction de leur empreinte GES comprennent notamment (1) Bema Gold, qui a complété en 2018 la construction d'une centrale solaire de 7 MW à la mine d'Otjikoto, en Namibie, et qui construit actuellement une centrale solaire hors réseau de 30 MW à sa mine de Fekola, au Mali; et (2) Teck, qui a fixé pour ses mines chiliennes l'objectif de tirer 100 % de son énergie de sources propres et renouvelables d'ici 2030.

Finalement, les observations réalisées par le GCCI concernant la construction d'un **Avenir meilleur et durable** comprennent :

- l'ensemble des conseils d'administration et des équipes de direction des sociétés minières canadiennes doivent fixer des objectifs de réduction des GES réalisables afin d'atteindre les objectifs 2030 et 2050 de l'Accord de Paris;

- les préoccupations de réconciliation autochtone doivent être résolues dans l'ensemble du Canada afin qu'un leadership mondial puisse réellement être atteint.